

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 880

présenté par
Mme Ménard

TITRE

Au titre du projet de loi, substituer au mot :

« réussie »

le mot :

« effective ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réussir implique l'obtention d'un bon résultat. À l'inverse, le mot « effective » implique un effort, des actes successifs qui permettent d'arriver à la finalité fixée.

L'intégration depuis ces quarante dernières années est un échec. Les populations étrangères qui sont arrivées en France se regroupent entre elles et n'arrivent pas à s'assimiler.

Aussi avant de souhaiter une intégration réussie, il faut prôner une intégration effective.